



*Centre Funéraire
Coopératif du Granit*

PROFIL

Vol. 23, no 1 Le magazine des coopératives funéraires du Québec

Louise Portal

Gardienne du temple
des souvenirs

Soutenir les parents en deuil



Un simple geste de **Solidarité**

Lors du décès d'un enfant de 14 ans et moins,
la Coopérative assumera les coûts reliés à ses propres biens et services,
jusqu'à concurrence de 2 500 \$, sauf lorsqu'un programme gouvernemental s'applique.

Le programme Solidarité est réservé aux membres de la Coopérative.



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

A portrait of Louise Portal, a woman with dark hair and bangs, smiling and looking slightly to the right. She is wearing a light-colored top. The background is softly blurred, showing indoor decor like a plant and a framed picture.

Vies à vies

Louise Portal

Gardienne du temple des souvenirs

Deux mois après le décès de sa sœur jumelle, Louise Portal est en Gaspésie, dans sa maison « La rose des vents ». Par une journée où elle marche seule au bord de la mer, sa sœur lui manque. Elle lui demande alors de se manifester, l'espace d'un instant. Puis elle attend... Peut-être viendra-t-elle par l'entremise d'un renard, ou encore sur les ailes du goéland. Mais le temps passe, et rien ne vient, alors elle rentre chez elle, prend ses courriels, et voit notre demande d'entrevue. Sur le coup, elle n'y fait pas attention, c'est seulement en soirée qu'elle réalise que c'est une entrevue sur le deuil... le deuil de Pauline. Sans parler de miracle ou de magie, elle trouve que c'est une belle coïncidence. Donc, de sa demeure d'Eastman, Louise Portal accepte de nous ouvrir son cœur. Pour l'occasion, elle portera le foulard rose de sa sœur. J'ignore sur quel chemin marchait Pauline ce jour-là, mais sa présence était partout : dans le scrapbook déposé sur la table, près de l'autel préparé à son attention, dans les quelques objets lui ayant appartenu, mais surtout, surtout dans les yeux de Louise qui en parle avec émotion.

Par Maryse Dubé
marysedube@fcfq.qc.ca

Votre sœur, l'actrice Pauline Lapointe, est décédée le 30 août dernier. Dire adieu à sa jumelle implique-t-il qu'on doive dire adieu à une partie de soi ?

Je dirais que oui, perdre sa jumelle c'est quand même particulier. Mais pour l'instant, c'est encore un peu abstrait. Ça va me prendre un certain temps avant de mesurer toutes les dimensions de son départ.

Est-ce un deuil qui se fait plus difficilement ?

Je crois que c'est un deuil qui ne sera peut-être jamais tout à fait complété. C'est difficile d'être un couple gémellaire, surtout quand on n'est pas identique. Notre relation a été faite de ruptures et de réconciliations répétées depuis l'adolescence. Alors, disons que j'étais préparée à son grand départ. Au fil des années, j'avais accepté cette distance de sa part, même si cela était difficile. Maintenant, je peux lui parler tous les jours sans craindre qu'il y ait encore quelque chose qui soit rejeté, mal compris ou mal interprété. C'est comme si j'avais accès à la dimension spirituelle de ma sœur, et parfois j'ai l'impression qu'il me reste à présent la meilleure partie de Pauline.

Malgré le fait que votre relation n'était pas facile, vous étiez à ses côtés les derniers jours de sa vie. Vous avez passé deux nuits complètes à son chevet, que retenir-vous de cette expérience ?

Ce fut extraordinaire ! Quand je suis arrivée, ma famille m'a laissée seule avec Pauline. Elle était dans un état comateux. Je lui ai parlé, je lui ai chanté une chanson de notre enfance. Il paraît que l'ouïe est le sens qui reste aiguisé le plus longtemps. M'a-t-elle entendue ou reconnue ? Ce n'est pas important. Ce qui importe c'est que j'étais là, aux premières loges du dernier acte de sa vie. J'ai pris ça comme un cadeau de pouvoir l'assister dans ses derniers moments. Parce que tout aurait pu se passer autrement, j'aurais pu être en voyage, et vu notre relation éloignée, je ne serais peut-être pas revenue. Mais je sais maintenant que j'aurais manqué quelque chose d'important... Il y avait tellement de paix dans cette chambre, tellement de sérénité aussi. J'étais habitée d'une joie incommensurable. Curieusement d'ailleurs, car il ne faut pas oublier que j'étais au chevet d'une mourante. Sa respiration était saccadée et on voyait qu'elle souffrait. Parfois, elle se réveillait d'un semi-coma

et avait alors une certaine conscience. Mais elle vivait aussi des choses que nous ne pouvions saisir. C'était son univers, son dernier chemin. C'est difficile d'aller vers la mort, il y a une sorte de combat. Autant il y avait chez Pauline une partie qui voulait mourir, autant une autre se débattait pour vivre.

Étiez-vous près d'elle lorsqu'elle est décédée ?

C'est Catherine, sa meilleure amie, qui était à ses côtés lors de son dernier souffle. À notre retour dans sa chambre, tout était apaisé, il n'y avait plus de souffrance... et Pauline était tellement belle. Elle n'est pas morte isolée, mais bien entourée, dans une chambre d'hôpital où elle a eu de bons soins. À cause de sa dépression, il lui arrivait de penser qu'elle était abandonnée, mais elle ne l'était pas. Quand on parlait à Pauline, on lui tenait la main, on la caressait. C'était la première fois que j'avais la possibilité d'accompagner quelqu'un ainsi. Au décès de mes parents, j'étais sur des plateaux de tournage. Alors aujourd'hui j'ai envie de dire aux gens que c'est un moment charnière dans l'existence. Si vous avez la possibilité d'être là, de vivre ça, n'ayez pas peur. La mort d'un proche n'est pas quelque chose à évacuer, mais à vivre. C'est un moment important qui ne repassera pas.



La mort d'un proche n'est pas quelque chose à évacuer, mais à vivre. C'est un moment important qui ne repassera pas.

Au lendemain de sa mort, vous étiez en tournage pour le téléroman *Destinées* dans le rôle d'un personnage qui se nomme Pauline. Où trouve-t-on la force de se relever si rapidement et de poursuivre ?

J'ai vu ça comme un signe du destin. Quand j'ai lu le rôle l'été dernier, je me disais qu'il était fait pour ma soeur. Mais Pauline avait pris sa retraite depuis 5 ans et n'était plus en mesure de travailler. Je n'aurais jamais pensé que je commencerais ce rôle au lendemain de son décès. Quand je suis arrivée sur le plateau de tournage, j'ai dit à ma maquilleuse et à mon coiffeur ce qu'il en était. Et puis je suis allée voir mon réalisateur pour lui dire que ma sœur était décédée. Cette journée de tournage a été exceptionnelle, parce que tout le monde a fait preuve d'une grande écoute et d'un profond respect. Je me suis sentie portée. Portée par Pauline en fait. Et ce qui était spécial, c'est que le réalisateur a passé sa journée à m'appeler Pauline, le nom de mon personnage. : *Alors Pauline, vous allez vous placer là... Venez ici Pauline.* Quand on s'y arrête, c'est vraiment unique une histoire comme celle-là.

Avez-vous joué un rôle particulier aux funérailles de votre sœur ?

C'est moi qui ai tout orchestré, et j'ai adoré. Enfin, je pouvais à nouveau faire quelque chose pour ma jumelle. Je me suis occupée des signets, de l'urne funéraire et de la préparation des lieux, mais c'est Catherine qui a officié la cérémonie. Elle portait une grande robe blanche qui appartenait à Pauline. Elle a parlé des rituels de la mort; comment c'était avant, comment c'est maintenant. Puis, elle a simplement invité ceux qui le voulaient à venir prendre la parole. Tout s'est fait de façon spontanée. C'était émouvant et parfois très drôle.

Après les funérailles, qu'avez-vous fait de ses effets personnels ?

Je n'étais jamais allée dans son nouvel appartement au *Chez nous des artistes*, et je ne pensais pas y mettre les pieds un jour. C'était spécial pour moi d'être là. En famille, nous avons vidé sa maison, et tout c'est très bien passé. Chacun a pris ce qu'il désirait garder en souvenir de Pauline. Mais il restait encore beaucoup de choses, parce que nous sommes tous à un âge où nous avons ce qu'il nous faut. Comme nous avions un ami qui recommençait sa vie à zéro, nous nous sommes mis d'accord pour qu'il bénéficie des affaires de Pauline, plutôt que de les envoyer à un organisme de charité. Aujourd'hui, il vit dans un petit studio avec les meubles de Pauline, sa vaisselle, ses draps, et même son shampoing... On a pu l'installer confortablement. Pauline aurait été contente, car c'était une femme très généreuse. Ce qui est merveilleux dans tout ça, c'est que ses choses continuent de lui survivre regroupées dans un même lieu.



C'est moi qui ai tout orchestré, et j'ai adoré. Enfin, je pouvais à nouveau faire quelque chose pour ma jumelle.

Plusieurs témoignages de sympathie vous ont été adressés, y en a-t-il un qui vous a plus particulièrement touchée ?

Je pourrais en nommer plusieurs, mais celui de mon amie Mouffe m'a beaucoup touchée : « *Ma belle Louise, ma belle amie, j'ai appris brutalement hier soir aux informations le départ de Pauline. Je tiens à t'offrir mes plus sincères condoléances. [...] Je sais que tu es bien entourée par ta famille, par ton chum Jacques, mais si jamais tu as besoin d'une vieille amie, je suis toujours là pour toi.* » Il y a aussi un de mes amis éditeur qui m'a envoyé une carte avec ces quelques mots : « *Que la mémoire de Pauline ensoleille tes jours.* » Que c'est beau ! D'autant plus que Pauline se disait la fille du soleil. Mais je pourrais en nommer bien d'autres... Quand les gens prennent le temps d'écrire une lettre ou d'envoyer une carte, c'est très touchant. Mais ce qui m'a vraiment émue, c'est de voir toutes ces personnes qui se sont déplacées pour venir célébrer la mémoire de Pauline : ceux qui ont fait l'École nationale de théâtre avec elle, les amis d'enfance, la famille. Des gens qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps. En ce qui me concerne, je pourrais dire que le départ de Pauline s'est déroulé sous le thème de la réconciliation. D'abord entre elle et moi, mais également à différents niveaux personnels que je ne nommerai pas ici.

Sur votre site Internet, vous avez créé une section réservée à votre sœur, y a-t-il d'autres gestes que vous avez posés pour lui rendre hommage ?

J'ai ressorti une photo de nous deux prise lors de mon premier anniversaire de mariage et je l'ai placée sur une table sous les tableaux de mon père. J'ai déposé un petit cœur qu'elle avait depuis longtemps et qui contient nos deux photos. C'est le seul bijou que j'ai gardé de Pauline. Puis, j'ai installé une statuette avec un lampion que Catherine lui avait donné, et une broche très ancienne, un camée qui

vient de notre grand-mère. La première chose que je fais le matin quand j'arrive dans cette pièce est d'allumer mes bougies et mon lampion pour Pauline. C'est ma façon de lui dire bonjour, de perpétuer sa mémoire, sa présence.

Vous avez connu plusieurs deuils, avez-vous développé un rituel pour chacun d'eux ?

Je laisse les morts m'habiter intérieurement et habiter mon environnement. Les gens ne savent pas quoi faire après le départ d'un être cher. Je trouve que c'est important les rituels, car ils nous aident à passer au travers. Tu vois le bijou que je porte ici, il me rappelle mon ami Claude Foucault décédé il y a trois ans. Claude était un peu chaman. La dernière fois que je suis allée le voir, je portais ce bijou-là. Il l'a pris et l'a tenu dans ses mains. C'est pour ça que je le porte expressément aujourd'hui. Dans mon roman *La promeneuse du Cap*, toute la mort de Claudel est en réalité la mort de Claude. Il y a aussi mon ami d'enfance Robert Desbiens, qui était directeur du Centre culturel canadien à Paris. C'est grâce à lui si j'ai pu ramener de Paris le projet des Correspondances d'Eastman. Chaque fois que je prends mes marches et que je passe devant son chalet, je pense à Robert, décédé subitement d'une crise cardiaque il y a quelques années. Puis il y a mon ami Gérard-Marie Boivin. La petite poterie qui est là, je l'ai ramassée chez lui la dernière fois que je l'ai vu. Et il y a les toiles de mon père...



Quand les gens prennent le temps d'écrire une lettre ou d'envoyer une carte, c'est très touchant. Mais ce qui m'a vraiment émue, c'est de voir toutes ces personnes qui se sont déplacées pour venir célébrer la mémoire de Pauline

Le deuil de votre père fut sans doute l'un des plus douloureux, car vous entreteniez avec lui des liens très étroits. De tout ce qu'il était et qu'il vous a légué, qu'avez-vous hérité de lui qui vous rend fière de lui ressembler ?

L'écriture et sa profonde humanité. Je suis le prolongement de cet homme-là. J'ai même hérité de son nom de plume : Portal. Mon père était écrivain, et voilà que ce métier m'a rattrapée. Malgré notre profonde connivence, ce deuil n'a pas été difficile. Même s'il n'est plus là physiquement, son essence est depuis demeurée intacte. C'est un deuil qui ne s'est pas fait dans la douleur, mais dans la création. Particulièrement ces dix dernières années à travers l'écriture. Quand j'ai publié *Les mots de mon père*, une



œuvre qui regroupe la correspondance de papa à laquelle je réponds vingt-cinq ans après sa mort, j'ai tout de même senti que j'avais complété quelque chose. C'est très intéressant de parler par écrit à une personne décédée. On a moins de pudeur, c'est plus facile. Passer par l'écriture est une façon d'entrer en contact. D'ailleurs, c'est pour ça que j'ai sorti mes cahiers, pour vous les montrer. J'en suis à mon 78^e. Et ce cahier, que voici, était à Pauline. C'est Jacques, mon mari, qui le lui avait offert en cadeau. Mais Pauline n'y a rien écrit. Alors, j'ai commencé à le faire dans les semaines qui ont suivi son décès, lors de mon voyage en Europe. Dans le train, en direction de Bruxelles, j'ai écrit : « ... Tu n'es jamais venue sur le territoire européen, ni en France, ni en Belgique. Incroyable que tu n'aies jamais vu Paris. Cette fois, mes mots en ce petit cahier te guideront. J'écrirai des mots tendres et des pensées douces. »

Vous vous êtes chargée de la carte mortuaire de votre père qui se compose d'un de ses dessins et d'un poème que vous lui aviez dédié quelques années auparavant. À votre décès, qu'aimeriez-vous retrouver sur votre carte mortuaire ?

Un poème de Jacques, mon mari. Nous sommes vraiment en symbiose lui et moi, deux âmes sœurs. Puisqu'il a une belle plume et qu'il est très sensible, je vais lui laisser le soin de trouver les mots, parce que je lui ai bien défendu de mourir avant moi. Ce serait trop difficile.

C'est très intéressant de parler par écrit à une personne décédée. On a moins de pudeur, c'est plus facile. Passer par l'écriture est une façon d'entrer en contact.

Vous mentionnez être à une étape de votre vie où quelque chose en vous se recueille et se prépare à la mort. Comment se prépare-t-on à mourir quand la vie est encore forte et belle, quand l'amour nous comble et que les projets sont au rendez-vous ?

On y pense en l'accueillant, et non dans la peur. Cela ne signifie pas que je souhaite mourir, mais que j'accepte d'en parler, sereinement. Jacques et moi on parle souvent de la mort, il sait que j'aimerais être incinérée. Et puis il existe des outils pour se préparer. Nous, on a une sorte de livret pour y noter les renseignements importants ainsi que nos volontés¹. C'est tellement pratique pour ceux qui restent.



Avez-vous toujours eu cette attitude envers la mort ?

Quand j'étais dans la vingtaine, j'étais plus sombre, la mort avait alors une autre dimension. J'étais en quête amoureuse et puis c'était difficile. J'étais persuadée que j'allais mourir à l'âge de Marilyn Monroe... Tu sais, nous les actrices, on a tendance à fabuler. Mais ça n'a pas duré longtemps. Aujourd'hui, je sais que la vie est un privilège et je l'apprécie d'autant plus. J'ai compris que vivre est un processus d'évolution, de connaissance et d'apprentissage. Que vivre est aussi un voyage, tout comme la mort. ■

¹ La plupart des coopératives funéraires offrent trois outils à cet effet : À ma postérité, Registre personnel, Une approche responsable. Contactez votre coopérative pour obtenir plus d'information.

La Gestion privée Desjardins : une vision globale, une approche distinctive et des valeurs coopératives

Une collaboration naturelle s'est depuis longtemps établie entre la FCFQ et la Gestion privée Desjardins. D'une part, notre vaste expérience en gestion de patrimoine sert très bien les intérêts des coopératives funéraires et de leurs membres. D'autre part, l'approche humaine et personnalisée qu'adoptent les quelque 80 professionnels de notre équipe correspond à la leur.

> Services fiduciaires

- Liquidation de succession

Question de léguer autre chose que des problèmes.

- Administration d'une fiducie

Question d'assurer la sécurité financière du conjoint.

- Administration en cas d'incapacité

Question d'éviter que les tribunaux ne décident pour vous.

- Administration d'un régime de protection

Question de bénéficier de notre appui pour souffler un peu.

> Services financiers

- Gestion discrétionnaire de portefeuille
- Gestion administrative

> Service de planification

- Planification financière

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Gestion privée Desjardins, veuillez communiquer avec un planificateur financier de votre caisse Desjardins.

Ce sont vos valeurs.
Et elles s'harmonisent aux nôtres.

gestionpriveedesjardins.com



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Une encyclopédie virtuelle sur la mort

Par Maryse Dubé
marysedube@fcfq.qc.ca

Bien que la mort soit intrinsèquement liée à la vie, en parler ouvertement dérouté les gens. Pourtant, au-delà de la peur qu'elle nous inspire, la mort intrigue aussi. Cela explique sans doute qu'il y ait depuis quelques années une hausse d'intérêt autour du sujet. Par exemple, la série radiophonique *Vivre jusqu'au bout*, abordant la mort sous différents fronts, a été très appréciée. Tellement d'ailleurs qu'un livre en a découlé. Et que dire de l'émission de télévision *On prend toujours un train* de Josélito Michaud, qui a connu un franc succès. Même le monde de l'humour s'est donné le mandat d'explorer le milieu funéraire avec un documentaire fort intéressant sur l'industrie de la mort, produit par Stéphane Crête.

Par les temps qui courent, il serait malaisé de dire que la mort ne fait pas d'effort pour se laisser apprivoiser. Il suffit de voir la quantité d'articles et de livres publiés sur le sujet pour constater qu'elle prend de plus en plus de place dans l'actualité. Alors faut-il s'étonner de voir Internet suivre cette lancée? Avouons-le, parler de mort sur une trame virtuelle, c'est quand même un peu moins menaçant. Peut-être est-ce pour cette raison que depuis trois ans une imposante section lui est dédiée sur l'Encyclopédie de l'Agora.¹

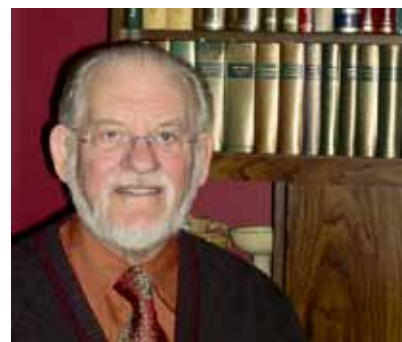
Pour nous en parler, qui de mieux que le fondateur de l'Encyclopédie sur la mort², monsieur Éric Volant, membre de la Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe. Né en Belgique et établi au Québec depuis 1949, monsieur Volant a donné pendant une douzaine d'années un cours sur l'éthique de la mort et le deuil à l'UQAM; il a aussi été directeur de *Frontières* – une revue québécoise sur la mort et le deuil – et il a plusieurs publications à son actif. Mais quelle motivation peut bien expliquer l'adoption d'une telle voie?

Avouons-le, parler de mort sur une trame virtuelle, c'est quand même un peu moins menaçant.

« La mort existe, inévitable et irréversible. C'est une réalité incontournable, un constat. J'ai accompagné beaucoup de mourants, ce qui m'a confronté à mes propres interrogations. Parce qu'au fond, de la mort, on ne sait rien. L'acte de mourir échappe à notre expérience autant qu'à notre pensée. On observe que les gens meurent et que nous-mêmes allons mourir. Mais la mort n'est pas seulement un phénomène individuel et collectif, étroitement lié à la survie ou à l'évolution d'une société ou d'une espèce, elle est aussi un phénomène planétaire capable de menacer l'avenir de l'humanité tout entière et l'ensemble des autres espèces vivant sur la terre. »

Voilà quelqu'un qui voit plus loin que son simple avenir personnel. Malgré ses 84 ans et le fait qu'il soit à sa retraite, l'intérêt est encore vif. À un point tel qu'il se laisse gagner par la technologie pour transmettre ses connaissances. Les internautes qui consultent son site viennent principalement de la France (65 %) et du Canada (20 %) avec une moyenne de 1500 visites par jour. Jusqu'à tout dernièrement, monsieur Volant était le seul maître à bord pour diriger le navire. Mais la porte est ouverte à tous ceux qui souhaiteraient collaborer au développement de ce projet.

Deux grandes parties composent cette encyclopédie sur la mort. La première s'intéresse à la mort en tant que phénomène universel, social et personnel, qui interpelle chacun dans ses choix et ses attitudes. La mort est ainsi abordée à travers l'histoire, la philosophie, la théologie, la thanatologie et les rituels funéraires. On y parle des enjeux que suscitent l'euthanasie, les soins palliatifs, la peine de mort et les guerres. Le deuil est nécessairement présent par des textes, des poèmes, des articles et des références. Vous pouvez même y trouver un long article sur « l'adieu », afin d'aider ceux qui accompagnent les mourants.



Éric Volant

¹ <http://agora.qc.ca/>

² <http://agora.qc.ca/thematiques/mort.nsf/>

Dans cette partie de l'encyclopédie, on y aborde également l'impact que la mort peut avoir sur la motivation de vivre. Car il va de soi que le fait de se sentir mortel nous incite fortement à nous protéger de façon constante contre la mort et la maladie. Si on ne le fait pas pour soi, on le fait pour nos enfants, notre famille et ceux que nous aimons. La mort stimule donc la vie dans sa fonction créatrice.

Peut-on s'attendre à trouver une section sur l'au-delà ? Eh oui ! Sous l'onglet « La vie après la mort », on y parle d'éternité, d'expérience de mort imminente et d'immortalité. Néanmoins, monsieur Volant tient à préciser que *« même s'il y a une possibilité d'un au-delà, la mort n'en demeure pas moins la fin de la vie et du monde que l'on connaît. C'est une rupture avec nos amis, notre famille, notre travail. Ce qu'il y a après la mort n'est pas une prolongation, ni une continuation de notre vie sur terre. C'est la fin des limites de notre existence. »*

Les lettres d'adieu pour saisir l'insaisissable

La seconde partie est réservée à la mort volontaire, c'est-à-dire au suicide. Une place importante est accordée à la personne suicidaire, ses raisons, ses désirs, son environnement particulier, sa santé physique et mentale, son histoire personnelle et sa perception de la vie et de la mort. Pourquoi avoir accordé autant d'espace au suicide ?

« Parler de suicide ne veut pas dire qu'on approuve ou condamne le suicide d'une personne, car même les personnes qui passent à l'acte ont souvent des idées ambiguës à l'égard de leur propre geste. Je suis contre l'opinion que ces gens font preuve d'égoïsme – qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec l'autonomie de la personne qui décide de sa vie, selon le libre choix de sa conscience. Il est vrai qu'à un certain moment certaines personnes se referment sur elles-mêmes, de sorte qu'elles perdent la notion de leur environnement. Leurs problèmes sont devenus trop gros, la souffrance a pris trop de place. »

Monsieur Volant confiera qu'enfant, à la ferme où il allait chercher son lait, une jeune fille s'est suicidée. L'événement l'a beaucoup marqué et a éveillé chez lui plusieurs interrogations qui orienteront une partie de sa vie. Son intérêt était surtout de savoir ce qui se passait à l'intérieur de la personne qui se suicidait, sa subjectivité, ses idées sur l'au-delà ou sur l'existence de Dieu.

Ses recherches et son travail lui ont permis d'entrer en relation avec des personnes endeuillées par suicide qui avaient en leur possession des lettres d'adieu. Un appel dans les journaux a également été lancé dans le but de recueillir de nouvelles lettres à étudier. Malgré une centaine de réponses, ce n'était toujours pas suffisant pour en faire une étude approfondie. Alors, son équipe de chercheurs est allée frapper à la porte du gouvernement provincial afin d'avoir accès aux lettres d'adieu qui se trouvaient dans

les dossiers du coroner. Travailler sur ces lettres était une bonne façon de mieux comprendre ce qui se passait chez ces personnes, et peut-être ainsi aider à trouver comment diminuer le taux de suicide.

Même s'il y a une possibilité d'un au-delà, la mort n'en demeure pas moins la fin de la vie et du monde que l'on connaît.

Beaucoup de livres traitent du sujet, mais généralement de l'extérieur. Sans doute est-ce pour cette raison que M. Volant a longuement étudié la question, suffisamment pour rédiger un livre de référence sous forme de dictionnaire : *Culture et mort volontaire - Le suicide à travers les pays et les âges* aux éditions Liber. On retrouve intégralement cet ouvrage sur le site de l'Encyclopédie.

Ce qu'il y a de magnifique avec Internet, c'est qu'il n'existe aucune limite à développer son travail. On peut continuer de construire et d'enrichir constamment, de manière à garder l'œuvre en mouvement. Monsieur Volant raconte qu'il va toutes les semaines dans les grandes bibliothèques pour poursuivre ses recherches. Le fait d'être ainsi à l'affût lui permet de récolter de la matière pour nourrir son projet. Et il ne se prive pas pour y placer de nombreux liens avec la littérature classique et contemporaine, ou pour y ajouter des écrits personnels. Voilà donc ce qu'on appelle un ouvrage complet, qui s'adresse à tous ceux qui désirent regarder la mort de près.



Ce qu'il y a de magnifique avec Internet, c'est qu'il n'existe aucune limite à développer son travail. On peut continuer de construire et d'enrichir constamment, de manière à garder l'œuvre en mouvement.

La musique et les chants lors des funérailles

Par Maryse Dubé



Les rituels funéraires ont beau changer, certaines choses demeurent, telle la place qu'occupent la musique et les chants lors de ce difficile passage. Qu'il s'agisse de musique profane (chansons populaires, opéras, marches funèbres), ou de musique religieuse (motets, odes, cantates, requiem), la musique fait partie des funérailles depuis toujours. Nous puisons aujourd'hui dans un répertoire plus vaste, mais peu importe la variété des choix qui s'offrent à nous, la musique a toujours pour effet d'appuyer les rituels funéraires qui, d'une certaine manière, sont une sorte de voie d'accès au sacré.

On dit que la musique permet d'accéder à un niveau de grâce offrant un véritable baume pour l'âme en quête de réconfort. On dit aussi qu'elle est une trame de fond sur laquelle on peut s'appuyer pour reprendre son souffle, quand la route est parsemée d'obstacles difficiles à surmonter. Et Dieu sait combien pénible est le chemin du deuil. « *Je t'appelle et tu ne viens pas, Ton absence est entrée chez moi.* »¹ N'est-ce pas pour cela que, de tout temps et de toutes cultures, la musique et les chants y ont une place privilégiée?

La mort serait d'autant plus triste s'il n'y avait pas quelques notes sur lesquelles s'accrocher pour ne pas sombrer. « *Puisque ta maison, aujourd'hui c'est l'horizon, Dans ton exil, essaie d'apprendre à revenir.* »² Pourtant, il faut bien admettre que la musique sait se faufiler dans ce repli du cœur où se terrent les larmes les plus lointaines. Faut-il conclure qu'elle augmente la douleur pour certains? Marilou, du site d'entraide La Gentiane³, a su trouver les mots pour exprimer de quelle manière la musique opère. « *Je crois que la musique a pour rôle de faire sortir des émotions, de les accompagner, de nous accompagner.* »

Ainsi, la musique aide à prendre conscience des émotions qui nous affligent « *Je suis un saule inconsolable* »⁴ et encourage l'expression du chagrin « *Ne retiens pas tes larmes* »⁵. La présence de musiciens ou de choristes sur place ajoute une touche plus personnelle. Le choix des pièces musicales peut se faire en fonction des goûts spécifiques du défunt et de la famille, ou encore à partir de la charge émotive qu'elles contiennent. Les chants utilisés

sont la plupart du temps porteurs de messages et aident à donner un sens à la perte, car l'essentiel « *C'est inspirer à l'autre un sentiment si fort, Qu'il pourrait nous survivre au-delà de la mort* »⁶

Les paroles des chansons sont un puissant véhicule pour aider à panser les plaies, ou encore un déclencheur extraordinaire pour contacter la souffrance inhérente à la perte d'un être cher. Il s'agit de déterminer à quel moment on veut les voir entrer en action et quels objectifs on souhaite atteindre.

De la musique pour aider à accepter

Plusieurs éléments entourant le décès peuvent être repris au moment des obsèques. Dès lors, le processus de deuil se met en marche. Prendre le temps de dire adieu revêt tout son sens lors d'une mort subite et inattendue. « *On ne choisit pas toujours la route Ni même le moment du départ* »⁷. Quand le choc nous rend sans voix, que les mots sont de trop, il y a toujours la musique pour traduire ce qu'on ne parvient plus à dire. À cet effet, l'*Ave Maria* de Schubert est une œuvre sans âge qui a su traverser le temps et qui permet encore aujourd'hui une certaine réconciliation avec les épreuves de la vie.

La mort serait d'autant plus triste s'il n'y avait pas quelques notes sur lesquelles s'accrocher pour ne pas sombrer.

Et que dire devant la mort d'un enfant qui a perdu sa lutte contre la maladie... Laisser aller ce petit être pour un ailleurs inconnu demande une force surhumaine. C'est alors qu'entrent en scène les auteurs, compositeurs et interprètes de ce monde, par leur extraordinaire capacité d'utiliser leur talent pour consoler les âmes blessées. La tâche fait appel à une sensibilité sans pareille, et est relevée avec brio en maintes occasions. Il est difficile de mettre en doute l'efficacité des résultats quand on écoute *Vole* de Jean-Jacques Goldman, chanté par Céline Dion :

1 *Ton absence*, Yves Duteuil

2 *Puisque tu pars*, Jean-Jacques Goldman

3 La Gentiane : <http://lagentiane.org>, site d'entraide pour personnes endeuillées

4 *Le saule*, Isabelle Boulay

5 *Ne retiens pas tes larmes*, Amel Bent

6 *L'essentiel*, Ginette Reno

7 *Si fragile*, Luc De La Rochelière

« Puisque rien ne te soulage, Vole à ton dernier voyage, Lâche tes heures épuisées, Vole tu l'as pas volé, Deviens souffle, Sois colombe, pour t'envoler⁸ »

Lors d'un deuil par suicide, l'incompréhension, le sentiment de culpabilité et la honte s'ajoutent souvent au chagrin. Il n'est pas rare d'observer chez ces familles endeuillées un profond silence devant les circonstances du décès. Certains vont même jusqu'à limiter les funérailles aux proches seulement, de manière à ne pas avoir à nommer la tragédie qui vient de les frapper. Lara Fabian, dans sa chanson *Ces oiseaux-là*, apporte un certain éclairage pour aider à accepter le geste posé. « *Les suicidés sont des oiseaux, Leur désespoir est sans remords, Car ils ont reçu de la mort, Les ailes de la liberté.*⁹ » Francis Cabrel, pour sa part, offre des paroles qui prennent la forme d'un ultime message destiné aux survivants : « *Elle disait « j'ai déjà trop marché, mon cœur est déjà trop lourd de secrets, trop lourd de peines » Elle disait « je ne continue plus, ce qui m'attend, je l'ai déjà vécu, c'est plus la peine »*¹⁰ » On peut comprendre qu'un texte aussi fort puisse aider à mieux toucher le mal de vivre qui conduit au suicide.

Quand le choc nous rend sans voix, que les mots sont de trop, il y a toujours la musique pour traduire ce qu'on ne parvient plus à dire.

Une place pour le défunt au dernier mouvement de sa partition

Depuis quelques années, il est de plus en plus courant de voir des funérailles teintées de la vie du défunt. Afin de souligner ce qu'il était et en quoi son passage sur terre nous a marqués, des traits particuliers ou des goûts spécifiques sont mis en évidence. Ces rituels répondent à un besoin de rendre hommage à la personne décédée. Ainsi, le fait d'introduire sa musique préférée tout au long des obsèques devient une occasion de se rappeler l'être aimé dans ce qui le caractérisait et, par le fait même, de le remercier pour ce qu'il a su apporter. « *Merci pour tout cet amour partagé, Nous serons plus grands de t'avoir aimé, Merci pour tout l'amour en héritage, Ce chant, nous te l'offrons en hommage*¹¹ »

Par ailleurs, certains saisissent l'occasion pour envoyer un message à la personne décédée, « *J'entends de moins en moins tes mots, Depuis qu'il te pousse des ailes dans le dos*¹² ». D'autres préfèrent laisser la tribune au défunt, afin qu'il puisse, par la voix de l'art, livrer à l'assistance quelques paroles d'adieu : « *Je vous emporte dans mon cœur, Par-delà le temps et l'espace, Et même au-delà de la mort, Dans les îles où l'âge s'efface*¹³ ».



Parce que la vie continue...

Personne ne remet en cause le bien-fondé de la musique et des chants à un moment où tout le soutien possible est requis. « *La vie c'est court, mais c'est long des p'tits bouts*¹⁴ », nous disait Dédé Fortin (Les Colocs). Des grands bouts, corrigeront les endeuillés qui peinent à se relever de l'épreuve qu'ils subissent. Parce que la vie continue, il faudra une bonne dose de courage pour remettre en branle le navire, et retrouver l'espoir en des jours heureux. Pour ce faire, se tourner vers ceux qui restent, sans toutefois oublier la personne décédée, demeure encore la meilleure voie de secours.

*Tout au bout de nos peines
Jusqu'au bout de nous-mêmes
Une aile au paradis
Et l'autre dans la vie
De nos mains qui se tiennent
De nos yeux qui apprennent
Qu'aurons-nous fait de vivre
Qu'aurons-nous fait de nous*¹⁵

Vous aimeriez nous faire connaître les œuvres qui vous ont touchés lors de funérailles ?

Vous connaissez déjà les pièces que vous souhaitez faire entendre à vos funérailles ?

Contactez-nous par courriel à profil@fcfq.qc.ca, ou encore laissez un message sur le site *La Gentiane* (<http://lagentiane.org>) (sous l'onglet *forums voir sujets de partage* et cliquez sur *La musique et les chants lors des funérailles*). Nous compilerons les résultats pour le prochain numéro.

8 *Vole*, Céline Dion

9 *Ces oiseaux-là*, Lara Fabian

10 *C'était l'hiver*, Francis Cabrel

11 *Adieu*, Fleur-Lise

12 *Tu peux partir*, La Chicane

13 *Je vous emporte dans mon cœur*, Gilles Servat

14 *Le répondeur*, Les Colocs

15 *Tout au bout de nos peines*, Isabelle Boulay

Ce que vous devez savoir sur les pré-arrangements funéraires...

Le contrat

Le contrat prévoit les services funéraires qui seront fournis au moment de votre décès. Il peut comprendre l'achat de biens comme un cercueil, une urne, ou des services comme l'embaumement, la crémation, la cérémonie, etc.

Les contrats de pré-arrangements funéraires ont cette particularité. Vous payez maintenant pour des services que vous espérez recevoir le plus tard possible.

Qu'advient-il de l'argent que vous remettez à la maison funéraire?

Vos argents sont en fiducie sous la surveillance du Mouvement Desjardins.

Au Centre Funéraire Coopératif du Granit lors d'une annulation de votre pré-arrangement, vous recevrez 100 % de la somme au lieu de 90 % prévu dans la loi sur les pré-arrangements funéraire.

Sachez qu'une partie des intérêts que l'argent produit sert à compenser l'inflation. Vous êtes ainsi certain d'obtenir la même qualité de biens et de services, même après plusieurs années, et ce, malgré une hausse possible des prix.

La loi vous protège

Les arrangements sont soumis à une loi administrée par l'Office de la protection du consommateur. Les consommateurs sont ainsi assurés de la gestion rigoureuse des fonds qu'ils confient à une entreprise funéraire et de la possibilité d'annuler leur contrat pour récupérer, en tout ou en partie, les sommes versées.

**Tous nos contrats
sont transparents, tout est écrit,
tout est officiel et tout est convenu
au prix d'aujourd'hui.**

C'est vraiment simple et facile.



Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society

Jours de la jonquille

La Société canadienne du cancer remercie Mme Yolande Boulanger et le Centre funéraire Coopératif du Granit pour leur collaboration à la campagne annuelle

Diane Tremblay, agente de développement



Centre Funéraire
Coopératif du Granit

Lors du décès d'une personne détenant un pré-arrangement funéraire...

Vous êtes liquidateurs d'une succession; voici ce qu'il faut savoir :

Il est important de s'assurer que tous les biens et services inscrits sur le contrat ont bel et bien été fournis par le vendeur (salon funéraire), et ce sans indexation des prix. Vous n'avez pas à débours des sommes si vous n'avez pas ajouté un bien ou un service au contrat.

Si vous avez un proche qui a fait son pré-arrangement funéraire après le 1^{er} avril 2003 et qui est décédé après le 1^{er} juillet 2006, ceci vous concerne :

La maison funéraire doit vous rembourser la différence entre le taux en vigueur de la TPS à la signature du pré-arrangement et le taux de la TPS en vigueur au décès sur 90 % de la somme.

Le taux à l'achat est à	Le taux au décès est à	Remboursement
7%	6%	1%
7%	5%	2%
6%	5%	1%

Au-delà des mots, des gestes concrets.

Service de téléphone 24 heures au :

819 583-2919 • Sans frais : 1 800 667-2919

Succursale Lambton : 418 486-2929

Site internet et nécrologie :

www.cfgranit.qc.ca

Courriel : cfgranit@bellnet.ca

Manon Grenier, directrice générale

Paul-Bruno Turcotte, thanatologue

Daniel Couture, directeur de funérailles

Nos services

- Contrat thanatologique fait selon le respect de la famille
- Pré-arrangement fait sans aucune pression
- L'organisation complète et la direction des funérailles personnalisées
- Cercueil et urne qualité Québec
- Incinération à un coût plus que compétitif
- Columbarium
- Chapelle et salle de réception
- Groupe d'entraide pour personnes endeuillées
- Programme solidarité envers les membres qui perdent un enfant



Services Financiers Groupe Investors Inc., Services d'Assurance I.G. Inc.*
Cabinets de services financiers

Jean Lessard

*Conseiller en sécurité financière, *Conseiller en assurance et rentes collectives,
Représentant en épargne collective

2727 rue Laval, Lac-Mégantic, QC G6B 1A2

Tél. (819) 583-1480

Sans frais (800) 569-4662

Téléc. (819) 822-1704

Bureau régional 140-3425, rue King ouest, Sherbrooke, QC J1L 1P8

Tél. (819) 566-0666

jean.lessard@investorsgroup.com

Membre du groupe d'entreprises de la Corporation Financière Power



**www.
journalmrg
.com**

Profitez du trio!
La nouvelle au quotidien

819 583-2960
4705, rue Laval, Lac-Mégantic

À propos de la revue *Profil*

Créé en 1989 par la Coopérative funéraire de l'Estrie, *Profil* est maintenant distribué par près d'une vingtaine de coopératives qui le transmettent gratuitement à leurs membres ou à la population. Sa parution vise plusieurs objectifs, notamment :

- de susciter une réflexion sur la mort dans ses dimensions sociales, économiques et psychologiques;
- d'informer les lecteurs sur les rituels funéraires, sur le deuil et sur la coopération;
- de garder contact avec nos membres et les informer sur les réalisations du réseau.

PROFIL

Vous recevez deux copies de Profil ?

Pour éviter un gaspillage inutile, nous tentons d'envoyer la revue *Profil* à une personne par adresse en choisissant au hasard un des noms. Certains doublons d'adresse peuvent cependant nous échapper. Si vous recevez deux copies, veuillez contacter votre coopérative pour le mentionner.

Si un membre de la famille est déménagé et qu'il est membre de la coopérative, n'hésitez pas à nous en faire part pour que la revue *Profil* puisse lui être envoyée. Pour ce faire, contactez votre coopérative funéraire.

Vous déménagez ?

Assurez-vous de continuer à recevoir votre revue *Profil* et toute l'information provenant de votre coopérative en nous faisant part de votre nouvelle adresse. N'oubliez pas d'indiquer aussi votre ancienne adresse, car il peut y avoir sur nos listes plus d'une personne qui portent le même nom.

Vous pouvez le faire de diverses façons :

- En téléphonant ou en écrivant à votre coopérative funéraire. Les coordonnées de votre coopérative se retrouvent dans les pages centrales ou au verso de cette revue.
- En envoyant un courriel à la revue *Profil* à profil@fcfq.qc.ca. N'oubliez pas d'indiquer de quelle coopérative vous êtes membre. Nous transmettrons votre courriel à la coopérative.



Vous souhaitez lire les anciennes parutions de Profil ?

Tous les articles parus depuis 1999 apparaissent sur le site Internet de la Fédération à www.fcfq.qc.ca, à la section *Nos publications*. Dans plusieurs cas, la version de votre coopérative est disponible sur son site Internet.

Ils sont également disponibles sur les sites de quelques coopératives.

Vous souhaitez nous envoyer un commentaire ou une question ?

Vos commentaires ou questions sur un article seront les bienvenus à :

Revue Profil
548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 1N5
ou par courriel au profil@fcfq.qc.ca

À 8 mois de l'Année internationale des coopératives



Par Réjean Laflamme, président
Fédération des coopératives funéraires du Québec

Le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies décidait que 2012 serait proclamée Année internationale des coopératives. Cette déclaration est un signe important de reconnaissance envers la valeur et l'importance de nos contributions au développement social et économique et à la revitalisation des communautés locales et de leur vie communautaire.

Sous le thème « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur », l'Année internationale des coopératives poursuit les objectifs suivants :

- Faire connaître les coopératives et faire savoir quels avantages elles présentent pour les membres et comment elles participent au développement socioéconomique;
- Encourager les gens à s'organiser en coopératives, pour s'aider eux-mêmes à satisfaire leurs besoins économiques et à se prendre en charge;
- Faire connaître le réseau mondial des coopératives et les efforts que déploient les coopératives pour consolider le tissu social, la démocratie et la paix.

Lors d'une allocution présentée à Québec en février dernier, la présidente de l'Alliance coopérative internationale, madame Pauline Green, mentionnait que la principale faiblesse des coopératives est son manque de visibilité, et qu'il fallait profiter de cette année thématique pour corriger cette situation.

Il existe des coopératives dans la quasi-totalité des pays du monde, sur tous les continents. La coopération n'est pas un fait isolé, limité à quelques pays, c'est un mouvement mondial important. Malgré leurs réussites évidentes et l'impact qu'elles ont sur l'économie mondiale, les coopératives ont encore un profil bas.

Tous les deux ans, l'ONU produit un rapport sur le rôle des coopératives dans le développement local dans le monde. En 2009, ce rapport concluait que « les coopératives contribuent à la production et à la sécurité alimentaires, donnent accès aux services financiers à ceux qui n'en bénéficieraient pas autrement et rendent le système financier plus résistant, tout en contribuant à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus. » Voilà pour le bilan économique. Sur d'autres plans, les coopératives « relèvent le niveau de compétences et d'instruction de la population locale ainsi que la démarginalisation de certains groupes. Du fait de leurs caractéristiques particulières, fondées sur certaines valeurs et certains *principes*, les coopératives sont un facteur institutionnellement important de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie. » Comptant aujourd'hui 800 millions de membres dans plus de 100 pays, les coopératives emploient plus de 100 millions de personnes dans le monde.

L'Année internationale des coopératives donnera à notre mouvement l'occasion de faire connaître nos réussites. Actuellement, le mouvement se mobilise pour proposer des événements et des activités de promotion. Le réseau des coopératives funéraires compte aussi être très actif au cours de cette année.

Les principes coopératifs

Quelles que soient leur taille, leur activité, leur origine, les coopératives partagent les mêmes valeurs et se retrouvent dans les principes coopératifs définis par l'Alliance coopérative internationale dans la Déclaration sur l'Identité coopérative internationale.

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous.

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2. Pouvoir démocratique exercé par les membres.

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions.

3. Participation économique des membres.

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle.

4. Autonomie et indépendance.

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres.

5. Éducation, formation et information.

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative.

6. Coopération entre les coopératives.

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7. Engagement envers la communauté.

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

J'aimerais savoir

Vous vous posez des questions sur un sujet entourant la mort ou le secteur funéraire? Le mouvement des coopératives funéraires compte tout un réseau de personnes dévouées et compétentes qui se feront un plaisir d'alimenter ces pages.

Vous avez des questions? Faites-nous-les parvenir à :

Chronique J'aimerais savoir

Revue *Profil*

548, rue Dufferin, Sherbrooke (QC) J1H 4N1

Ou par courriel à profil@fcfq.qc.ca

Nous vous demanderons la permission avant d'inscrire votre nom.



Exige-t-on l'embaumement d'un corps qui est exposé ou incinéré peu de temps après le décès?

Selon la loi provinciale sur la protection de la santé publique, un corps doit être embaumé s'il est exposé dix-huit heures après le décès. L'heure du décès figure sur l'attestation de décès qui a été complétée et signée par le médecin dans les dix-huit heures suivant la mort. Le médecin doit signer le plus rapidement possible, si la famille choisit l'exposition d'une courte durée sans embaumement. Il est donc possible d'exposer un corps non embaumé.

La loi prévoit aussi d'autres mesures concernant l'embaumement. Aussi, il est bon de porter attention aux points suivants :

- 1) Aucun embaumement ne peut avoir lieu avant qu'il ne se soit écoulé six heures après la constatation du décès.
- 2) Tout corps embaumé qui est gardé plus de sept jours avant son exposition devra être conservé à une température de 5 degrés Celsius.

- 3) Lorsqu'une personne décède à l'hôpital ou à un centre d'hébergement, deux heures doivent s'écouler avant d'aller chercher le corps.
- 4) Dans les cas de variole, de peste ou de choléra, la personne décédée ne pourra pas être embaumée, mais devra être incinérée immédiatement ou enfermée dans un cercueil étanche et hermétique.

Maintenant, qu'en est-il d'un corps que l'on incinère peu de temps après le décès? S'il n'y a pas d'exposition dans les dix-huit heures qui suivent le décès, il n'aura pas besoin d'être embaumé.

Au terme du délai prescrit par la loi, aucune crémation ne peut avoir lieu avant douze heures après la constatation du décès. Un corps n'a pas besoin d'être embaumé s'il n'y a pas d'exposition. À noter qu'un corps non embaumé doit être conservé dans un réfrigérateur à une température de 5 degrés Celsius, vingt-quatre heures après le décès.

Denis Donais

Thanatologue, directeur funéraire
Coopérative funéraire JN Donais

Ma Mutuelle **Mes valeurs**



mes assurances



mes besoins



ma vie

ma famille



PROMUTUEL

Tout commence par la confiance

promutuel.ca



Comment puis-je être actif au sein de ma coopérative funéraire ?

Quand on veut s'impliquer activement comme membre d'une coopérative, la première chose à faire est de recueillir l'information qui la concerne afin d'en faire la promotion dans son entourage. Généralement, l'assemblée générale permet de recevoir un compte-rendu de ce qui s'y fait par l'entremise du rapport annuel et par les comptes-rendus des comités de travail. Pour

cette raison, vous êtes grandement encouragé à y assister. C'est lors de cette rencontre que vous pourrez exercer votre droit de vote sur des sujets ciblés, et que vous pourrez élire les membres du conseil d'administration. Par ailleurs, se proposer comme administrateur est une belle forme d'implication. Il suffit de voir la politique en cours afin de s'y conformer.

Les comités de travail, quant à eux, comportent également de beaux défis à relever. Chez nous, le comité de vie associative est très actif. Il s'occupe de vendre des parts sociales et privilégiées, de préparer l'assemblée générale, d'organi-

ser les fêtes commémoratives ainsi que la fête de Noël pour les employés. C'est ce même comité qui s'occupe aussi des campagnes de promotion et du tournoi de golf annuel. Pourquoi un tournoi de golf? C'est la façon que nous avons choisie pour démontrer notre engagement dans la communauté, car chaque année, cette activité génère des revenus d'environ 10 000 \$ que nous remettons à des organismes communautaires du milieu.

En fait, c'est à chaque coopérative de voir de quelle manière elle encourage l'implication de ses membres. Certaines ont des bénévoles pour accueillir la clientèle lors des conférences ou autres activités culturelles. D'autres offrent la possibilité de vendre des cartes de condoléances au moment des funérailles. Comme vous pouvez le constater, il y a plusieurs façons d'être actif au sein de sa coopérative. Il suffit de vous informer sur ce qui s'offre à vous. Mais n'oubliez jamais qu'une excellente forme d'engagement consistera toujours à recruter de nouveaux membres. Lorsqu'on est convaincu du bien-fondé de sa coopérative, on devient d'excellents porte-parole, ce qui contribue grandement à sa notoriété.

Bernard Lapointe

Administrateur

Coopérative funéraire de Chicoutimi

Quand le corps du défunt est exposé, est-il recommandé que les proches assistent à la fermeture du cercueil ?

Je ne répondrai pas par oui ou par non, car ça dépend des familles. Mais en tant qu'organisation soucieuse d'accompagner notre clientèle à chacune des étapes des funérailles, c'est notre responsabilité d'offrir aux familles la possibilité d'assister à la fermeture du cercueil.

C'est la dernière occasion qu'ils auront de voir la personne décédée, de la toucher une dernière fois. Certains tiennent même à s'investir personnellement en aidant à fermer le couvercle du cercueil. Le fait de poser des gestes est une façon de démontrer notre attachement à l'être cher, une manière de lui dire qu'il n'est pas seul. Nous croyons que c'est bénéfique pour les personnes endeuillées, car ce rituel vient clore une étape de vie. C'est un moment de séparation définitive, et le fait d'en prendre conscience aide à traverser l'épreuve qu'est le deuil d'un proche.

Quand c'est bien fait, généralement il n'y a pas de problème et les familles apprécient d'avoir été présentes. Dans un souci de transparence, nous prenons le temps d'expliquer

qu'il arrive que l'on doive replacer le corps et que, en raison de l'enflure, les alliances sont parfois difficiles à enlever. Assister à la fermeture du cercueil permet de constater que nous n'avons rien à cacher. Au contraire, régulièrement des gens nous font remarquer combien nous sommes respectueux envers les défunts, et ce, jusqu'à la fin.

Certains disent que c'est trop émouvant, voire traumatisant, et craignent d'avoir de la difficulté à laisser partir l'être cher. Quelles que soient les raisons exprimées, nous respectons la décision des familles qui préfèrent s'abstenir et nous laisser le soin de procéder, alors qu'ils sont dans une autre pièce. Mais si cela peut vous rassurer, sachez que le personnel en place est formé pour apporter tout le soutien nécessaire aux familles qu'ils accompagnent et cela, peu importe leur décision.

Yves Richard

Directeur général

Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe



5 fausses croyances au sujet du deuil

Par Maryse Dubé



La perte d'un être cher est une épreuve qui nous attend tous un jour ou l'autre. Plusieurs croyances erronées concernant la meilleure façon de vivre un deuil peuvent toutefois contribuer à prolonger ou accentuer certains effets troublants. Savoir distinguer les « mythes » véhiculés par son entourage permet d'éviter de tomber dans les pièges qui se tendent... souvent de bonne foi. En voici quelques-uns que l'on retrouve encore fréquemment.

1. Le deuil d'un être cher est plus facile à vivre quand le décès était prévisible que lorsqu'il s'agit d'une mort subite.

La mort subite nous apprend que ceux qu'on aime peuvent disparaître en un instant. Nos repères habituels partent à la dérive et les moyens de se préserver sont paralysés. Le temps qu'il faut habituellement pour amortir le choc nous fait défaut et on est frappé brutalement par la perte.

Contrairement à un deuil brutal, une mort prévisible permet à la personne endeuillée de l'anticiper, donc de mieux s'y préparer. Néanmoins, vivre ce terrible sentiment d'impuissance devant la souffrance de l'être aimé, avoir à prendre des décisions médicales concernant l'arrêt de traitements, faire face à plusieurs autres pertes en cours de route, ou encore être témoin de la dégradation physique et psychologique d'une personne qui nous est chère peut devenir une épreuve dévastatrice.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que dans un cas comme dans l'autre, ce sont les derniers instants de vie, les circonstances du décès, le lien que l'on entretenait avec le défunt et l'impact sur le quotidien qui déterminent la difficulté à vivre un deuil.

2. Un enfant en bas âge ne comprend pas la mort, autant ne pas lui en parler, ça pourrait le traumatiser.

Les enfants sont sensibles aux émotions, au langage non verbal, de même qu'aux changements qu'ils perçoivent dans leur entourage. Il est inutile de leur dissimuler la vérité ou de les mettre à l'écart sous prétexte qu'ils sont trop jeunes pour comprendre ou qu'ils seront traumatisés. Néanmoins, en tenant compte de l'âge, il peut être nécessaire d'adapter son langage et il n'est pas toujours souhaitable de donner tous les détails bouleversants.

3. Le temps arrange les choses. Nul besoin de s'investir dans un « travail de deuil ». Il suffit de laisser la vie suivre son cours et de se tourner vers l'avenir.

Le temps est un allié lors d'un deuil important. Mais à lui seul, il ne règle pas tout. Nul ne peut faire l'économie de la douleur. L'endeuillé aura à travailler fort sur lui-même avant d'envisager l'avenir avec sérénité. « Faire son deuil,

c'est s'atteler à mobiliser toutes les ressources disponibles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de soi, pour permettre la mise en œuvre de ce processus de cicatrisation psychique. Le travail du deuil fait mal, mais cette douleur a un sens; elle vise à l'apaisement du cœur. »¹

4. Parler de la personne décédée avec les proches endeuillés est malsain et n'apporte que des tourments. Sans oublier que cela n'aide aucunement à tourner la page.

L'endeuillé a besoin de savoir que l'être cher ne tombera pas dans l'oubli. Lui permettre d'en parler l'aide à réaliser la perte subie. Ça lui permet aussi de s'ajuster graduellement à sa nouvelle situation et à l'environnement sans la personne décédée. Dire et redire les traits particuliers du défunt ou encore l'attachement qu'on lui portait, amène également un cortège d'émotions salutaires à l'évolution du deuil.

5. Être affecté par le deuil démontre qu'on a une certaine fragilité psychologique. La force intérieure se traduit par la capacité à ne rien laisser paraître quand on souffre.

Ne rien laisser paraître demande de l'énergie et n'aide pas à l'évolution du deuil. La véritable force se traduit par la capacité à affronter les bouleversements intérieurs en recourant au soutien nécessaire. Il est tentant de vouloir prendre des raccourcis afin d'éviter la souffrance. Cependant, il n'en existe pas. La seule façon de passer à travers le deuil est de vivre pleinement la souffrance et les émotions qui s'y rattachent.

Le temps est un allié lors d'un deuil important. Mais à lui seul, il ne règle pas tout.

En conclusion, précisons que le deuil n'est pas une maladie, donc il n'est pas à guérir. Le deuil n'est pas non plus un problème, donc il n'est pas à résoudre. Toutefois, le deuil peut poser problème, mais, dans 95 % des cas, il n'a besoin que de l'aide des proches ou du support d'un groupe d'entraide². Ce n'est pas l'affaire de spécialistes, même si l'apport de ces derniers peut être nécessaire pour soigner les 5 % (ou 10 % selon certains auteurs) qui ont besoin d'une aide spécialisée.

1 Christophe Fauré, *Le grand livre de la mort à l'usage des vivants*, Albin Michel, 2007

2 Michel Hanus, *Les deuils dans la vie. Deuils et séparations chez l'adulte et chez l'enfant*, Paris, Éd., Maloine, 1994, p. 22.

Vous perdez votre conjoint...

Par la Régie des rentes du Québec

Le décès d'un être aimé n'est jamais facile. Il faut prendre le temps nécessaire pour vivre son deuil.

Dans le cas du décès de votre conjoint, en plus de devoir vous adapter à une nouvelle réalité, vous pourriez aussi subir des conséquences financières, dont des changements à vos sources de revenu.

Prestation de décès

Les rites funéraires peuvent être dispendieux. À la suite du décès de votre conjoint, s'il a suffisamment cotisé au Régime de rentes du Québec, la Régie peut vous verser une prestation de décès d'un montant maximal de 2 500 \$ pour vous aider à rembourser les frais funéraires.

Cette prestation imposable est versée à la personne ou à l'organisme de charité qui a payé les frais funéraires, ou encore aux héritiers, si ce n'est pas vous qui avez payé les frais. La priorité est accordée à la personne ayant payé les frais funéraires si la demande et une photocopie des preuves de paiement sont présentées à la Régie dans les 60 premiers jours suivant le décès. Après 60 jours, si aucune demande n'a été présentée avec la preuve du paiement des frais funéraires, la prestation de décès peut être payée aux héritiers.

La rente de conjoint survivant

Vous pourriez avoir droit à une rente de conjoint survivant, soit une rente imposable qui vous assure un revenu de base, jusqu'à votre décès, même en cas de remariage.

Le montant de cette rente est influencé par plusieurs facteurs :

- les cotisations que votre conjoint a versées au Régime de rentes du Québec;
- votre âge;
- le fait d'avoir à votre charge des enfants dont votre conjoint assurait la subsistance;
- le fait d'être invalide;
- le fait de recevoir une rente de retraite ou d'invalidité.

La rente de conjoint survivant vous sera payée à partir du mois qui suit le décès de votre conjoint si vous faites votre demande dans les 12 mois qui suivent ce décès. Il est important de savoir que le paiement rétroactif de cette rente est limité à 12 mois, à moins de circonstances exceptionnelles.



Pour vous donner une meilleure idée du montant mensuel auquel vous pourriez avoir droit, observons le tableau ci-dessous :

Votre âge	Votre situation	Montant maximal*
Moins de 45 ans	Sans enfant à charge	470,98 \$
Moins de 45 ans	Avec un ou des enfants à charge	762,35 \$
Moins de 45 ans	Invalide avec ou sans enfant à charge	793,34 \$
De 45 à 65 ans		793,34 \$
65 ans et plus	Non-bénéficiaire de la rente de retraite	576,00 \$

*Les montants indiqués sont valides jusqu'au 31 décembre 2011.

La rente d'orphelin

Si le décès de votre conjoint laisse un enfant orphelin, cet enfant a droit à une rente d'orphelin. Cette rente, payée à la personne qui a la charge de l'enfant, est indexée chaque année. En 2011, son montant mensuel est de 69,38 \$ par enfant.

Tout comme la rente de conjoint survivant, la rente d'orphelin est payée à partir du mois qui suit le décès et son paiement rétroactif est limité à 12 mois, à moins de circonstances exceptionnelles. La rente d'orphelin cesse d'être versée lorsque l'enfant atteint 18 ans.

N'oubliez pas...

Le décès d'un cotisant peut aussi avoir des conséquences sur le Soutien aux enfants qu'il recevait, son régime complémentaire de retraite, son compte de retraite immobilisé ou son fonds de revenu viager. Il est important de s'en informer!

© Régie des rentes du Québec, 2011.

Des nouvelles du réseau

Un partenariat avec Protégez-vous

Notre fédération a récemment signé une entente de partenariat avec les Éditions Protégez-vous pour développer du contenu touchant le secteur funéraire et alimenter leur site web. Depuis février, notre réseau a diffusé des articles touchant l'inhumation en hiver, la rédaction d'un mot de sympathie et le deuil par suicide. D'autres textes suivront tout au long de l'année sur des thèmes reliés à l'achat de services funéraires, au deuil, aux rituels, aux funérailles écologiques et à toutes les dimensions entourant la mort. Les internautes y retrouveront la même approche que dans l'ensemble de nos outils de communication : livrer l'information la plus complète possible pour permettre aux gens de prendre les décisions qui leur conviennent. Pour consulter ces articles et une mine d'information sur différents domaines de la consommation, rendez-vous au www.protegez-vous.ca.



Protégez-vous produit un Guide pratique des successions

Toujours sur le thème de la consommation, Protégez-vous a publié récemment la deuxième édition de son *Guide pratique des successions*. Ce guide de 120 pages comprend toute l'information nécessaire pour préparer et liquider une succession. Riche en information, cette nouvelle édition couvre l'essentiel des aspects d'une bonne planification successorale, tout en vous offrant des outils pratiques et quantité de ressources utiles complémentaires. Le guide est disponible au prix de 12,95 \$ dans les kiosques à journaux. Les membres des coopératives funéraires peuvent profiter d'un escompte de 25 % lors de l'achat via la boutique en ligne. Vous n'avez qu'à suivre les instructions en ligne et à entrer le code de promotion GSUIICF au moment de payer.



<http://www.protegez-vous.ca/accueil-de-la-boutique.html>

Plus de 17 000 arbres plantés à la mémoire des défunts

En 2008, le réseau des coopératives funéraires lançait son programme *Héritage* invitant les coopératives funéraires à compenser leur empreinte écologique par la plantation d'arbres. Le programme en est à sa 3^e année d'existence et a rendu possible la plantation de 17 597 arbres par des coopératives forestières du Québec et du Guatemala. Le volet commémoratif de ce projet fait en sorte de planter un arbre à la mémoire de chaque défunt que nous honorons dans les coopératives participantes. Le 2^e volet vient compenser les gaz à effet de serre provoqués par les déplacements des véhicules, que ce soit pour le transport des défunts ou pour les rencontres du réseau.



Un hommage pour le directeur général de la Fédération

Le directeur général de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, Alain Leclerc, a reçu récemment la plus importante reconnaissance du mouvement coopératif québécois, soit le 4^e degré de l'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois. Ce prix vient ainsi récompenser 25 années à œuvrer au développement des coopératives dans le secteur funéraire. En plus d'avoir aidé plusieurs régions à se doter d'une coopérative funéraire, monsieur Leclerc a piloté près d'une quinzaine d'acquisitions d'entreprises privées qui autrement auraient été achetées par des multinationales américaines. Ardent promoteur de l'intercoopération, il siège depuis 1996 au conseil d'administration de SOCODEVI, qu'il préside depuis 2006. Il a participé à une douzaine de missions d'appui encadrées par SOCODEVI. Partout à travers le monde, il s'est avéré un promoteur convaincu et convaincant de la formule coopérative. Instauré en 1948, l'Ordre du Mérite coopératif québécois est décerné à des personnes qui ont rendu des services exceptionnels au mouvement coopératif.



Dans l'ordre habituel : M. Denis Richard, président du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, M. Alain Leclerc, récipiendaire, M. Réjean Laflamme, président de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, et Mme Hélène Simard, présidente-directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.



4 autres coopératives sont certifiées La Symphonie

Au cours des derniers mois, quatre coopératives du réseau ont été certifiées *La Symphonie* par la Fédération. Il s'agit des coopératives de l'Outaouais, de la Rive-Sud de Montréal, de Saint-Hyacinthe et JN Donais à Drummondville. Cette certification atteste que les conseillers, responsables de salons et directeurs de funérailles ont bénéficié des enseignements de cette formation et ont développé les compétences nécessaires à l'implantation de cette nouvelle approche auprès des clients.

La remise officielle des certificats s'est faite en compagnie des 4 directeurs généraux des coopératives certifiées : Mario Aylwin (Rive-Sud), Yves Richard (St-Hyacinthe), Andrée Donais (JN Donais) et Marcel Guy (Outaouais). À l'arrière, on retrouve les deux principaux formateurs Bernard Lefebvre et Maryse Dubé qui entourent le directeur général de la Fédération, Alain Leclerc.

Bon anniversaire !

Plusieurs coopératives parmi nos membres et membres auxiliaires soulignent en 2011 un anniversaire significatif. Voilà une belle occasion de mesurer tout le chemin parcouru par notre mouvement et de rendre hommage aux fondateurs qui ont voulu offrir aux populations locales des entreprises funéraires qui leur appartiennent.

Centre funéraire coopératif de Coaticook	35 ans
JN Donais Coopérative funéraire (Drummondville)	35 ans
Coopérative funéraire de la Mauricie	30 ans
Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord	20 ans

Hors Québec

Serviperu, Pérou	45 ans
Coopérative funéraire La Colombe, Nouveau-Brunswick	20 ans
Prairie Lily Funeral Coop, Saskatchewan	5 ans



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LAVAL

Près de 600 membres pour la Coopérative funéraire de Laval

Créée au début de 2010, la Coopérative funéraire de Laval poursuit ses démarches en vue d'offrir ses services aux Lavallois. Une campagne de recrutement a permis jusqu'à maintenant de recruter près de 600 membres, principalement par des rencontres d'information, ce qui démontre bien l'intérêt de la population dans ce projet. Si vous souhaitez devenir membre ou référer la coopérative à un proche qui habite cette région, veuillez vous rendre à <http://fcfq.qc.ca/coops/laval.htm>

Et votre photo préférée est...

C'est la photo du cimetière de Chartierville prise par un résident de l'endroit, Sébastien Roy, qui a reçu le plus de votes dans notre invitation à choisir votre coup de cœur parmi 27 photos de cimetières parues sur notre site web. Ce petit concours sans prétention visait à mettre en valeur de ce patrimoine exceptionnel que sont les cimetières. Merci à tous les participants et tous les photographes. Nous continuerons à publier régulièrement sur notre site web et dans cette revue des photos que nous avons reçues de nos lecteurs. Vous avez une belle photo de cimetière partager avec les lecteurs? Veuillez la transmettre à profil@fcfq.qc.ca



L'ACDI bonifie la collecte de fonds organisée par SOCODEVI et sa Fondation

Un total de 935 000 \$ pour appuyer les coopératives haïtiennes

La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont signé une entente permettant de bonifier de 750 951 \$ la levée de fonds réalisée l'an dernier par la Fondation SOCODEVI au bénéfice des coopératives haïtiennes touchées par le séisme.



La Coopérative funéraire de Chicoutimi dévoile ses nouvelles installations

La Coopérative funéraire de Chicoutimi dévoilait en novembre dernier les nouveaux investissements qui ont été réalisés en 2010, des projets totalisant plus de 650 000 \$.

Grâce à ces investissements, les familles que dessert la Coopérative peuvent maintenant bénéficier d'installations encore plus modernes et chaleureuses, dont deux complexes funéraires à Chicoutimi et Chicoutimi Nord offrant tous les services avec salle d'exposition, chapelle et salle de réception.



PROFIL

Profil est publié deux fois l'an par la :
Fédération des coopératives funéraires du Québec
548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 4N1

Téléphone : 819 566-6303
Télécopieur : 819 829-1593
Courriel : fcfq@reseaucoop.com
Site Internet : www.fcfq.qc.ca

Direction : Alain Leclerc
Rédaction et coordination : France Denis

Conception graphique :
Infografik design communication

Impression : LithoChic

Coopératives funéraires participantes :
Coopérative funéraire des Deux Rives
Coopérative funéraire de l'Estrie
Centre funéraire coopératif du Granit
Coopérative funéraire de l'Île de Montréal
Coopérative funéraire JN Donais
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal
Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe
Résidence funéraire du Saguenay

Tirage : 75 000 exemplaires

La rédaction de *Profil* laisse aux auteurs et auteurs l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute demande de reproduction doit être adressée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1205-9269
Poste-publication, convention no 40034460

Site d'entraide pour les personnes endeuillées



La
Gentiane
www.lagentiane.org

**Un lieu d'expression, d'information et d'échange
pour les personnes qui vivent un deuil.**

Sur La Gentiane, l'entraide n'a pas de frontières. Des gens de partout viennent y chercher le réconfort nécessaire pour continuer leur chemin. Des amitiés se créent, des cœurs se pansent, des larmes se cueillent tous les jours, et ce, dans le respect des différentes cultures.

Parce que « Les mêmes souffrances unissent mille fois plus que les mêmes joies »

- Lamartine -

La Gentiane est un service des coopératives funéraires du Québec





Robert Turmel
Président

L'Impériale
Esso

Les Pétroles R. Turmel inc.
4575, rue Latulippe
Lac-Mégantic (Québec) G6B 3H1

Téléphone : 819 583-3838
Télécopieur : 819 583-2949
Sans frais : 1 800 567-6075
Courriel : r.turmel@globetrotter.net



3720, rue Pascal,
Lac-Mégantic,
Qc. G6B 3C6

François Quirion Prop.
Téléphone et fax
819 583-4713



Matériaux de construction & quincaillerie
Semences – Engrais – Protection des cultures

3012, rue Laval,
Lac-Mégantic
819 583-4444

136 Principale
Lambton
418 486-7474

228 Commerciale
St-Sébastien
819 652-2525

Facile à acheter... un plaisir à posséder.

DALLAIRE
Lac-Mégantic



4196, rue Laval
Lac-Mégantic, Qc. G6B 1B4

Bureau : **819.583.0110**
Télec. : 819.583.4743
info@rdallaire.com
www.dallairegm.com



Restaurant
Le Château

MENU DU JOUR
Pizza • Brochettes • Steaks
Fruits de Mer • Côtes levées

Service de livraison

3423, rue Laval
Lac-Mégantic (Québec) T : **819 583-5585**



MEMBRE INTER GROUPE
Cabinet en assurances
de dommages

4138, rue Laval
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1B3
www.assurancesfgl.com

Téléphone : 819 583-1208
Sans frais : 1 800 775-3459
Télécopieur : 819 583-3941

Succursale Lambton
210 A, rue Principale
Lambton (Québec) G0M 1H0
www.assurancesfgl.com

Téléphone : 418 486-2859
Sans frais : 1 866 486-2859
Télécopieur : 418 486-2158



Desjardins

Caisses populaires Desjardins
de la MRC du Granit

Caisse populaire Desjardins de la Région-Ouest-de-Mégantic

Siège social
Lac-Mégantic / 819 583-1911

Centres de services
Nantes / 819 547-3666
Notre-Dame des Bois / 819 888-2433
Piopolis / 819 583-2674
Ste-Cécile-de-Whitton / 819 583-0176

Caisse populaire St-Hubert de Audet

Audet / 819 583-3114

Caisse populaire Desjardins du Granit

Siège social
Lambton / 418 386-3000 Un seul numéro

Centres de services
Lac-Drolet, St-Romain, St-Sébastien

Caisse Desjardins des Hauts-Cantons

Siège social
Lac-Mégantic / 819 583-2380

Centre de services
Woburn / 819 544-2131